

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 V.233 Vœu relatif aux prix des transports en commun.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant qu'à l'occasion du Conseil d'administration du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) du 14 février 2018, il est apparu que les recettes voyageurs du Stif étaient supérieures de 80 millions d'euros par rapport au prévisionnel ;

Considérant que les tarifs des transports collectifs en Ile de France ont augmenté de façon importante en 2016 et 2017, le prix du Pass Navigo, passant de 70 Euros par mois à 73 € par mois , à l'été 2016, puis à 75,20 € par mois, à l'été 2017 ;

Considérant que, dans ce contexte, il est inutile et injustifiable d'augmenter les tarifs des titres de transport collectif pour les voyageurs.euses utilisant le réseau de transport d'Ile-de-France ;

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Noël AQUA, Didier LE RESTE et les élu.e.s du Groupe communiste – Front de gauche, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- la Ville de Paris exprime son refus d'une augmentation des prix des titres de transport sur le réseau Ile-de-France Mobilités en 2018.